



Pension alimentaire enfants mineur non scolarisé et majeur

Par **mymy76**, le **21/03/2011** à **09:36**

Bonjour, mon conjoint divorcé, paye une PA pour sa fille de 17 ans non scolarisé et son garçon de 21 ans en bac Pro, étant donné que sa fille n'est pas scolarisé doit il toujours payer un PA ? et pour son fils il doit payer jusqu'à la fin de ses études? Merci

Par **Marion2**, le **21/03/2011** à **10:16**

Bien sûr qu'il doit payer une PA pour sa fille. Pourquoi n'est-elle plus scolarisée ? Pour le fils (comme pour la fille) la pension alimentaire est due jusqu'au moment où il pourra s'assumer financièrement, même s'il ne continue plus ses études et qu'il recherche un travail.

Par **mymy76**, le **21/03/2011** à **10:44**

merci pour vos réponses sa fille n'est pas solarisée car elle doit être placée dans un établissement spécialisé (soucis de santé) mais sa mère ne veut pas donc elle ne travail pas et garde sa fille à la maison, la CAF ne lui vere plus d'allocation pour sa fille car elle n'a pas pu leur fournir un certificat de scolarité. Son ex femme ne veut pas qu'il voit sa fille, pour son fils il est majeur il peut venir mais rien. n'elle le reçoit chaque mois en bas de l'immeuble pour la PA et demande si sa fille ça va elle répond "comme d'habitude". nll y a une ordonnance du tribunal avec droit de visite mais elle ne le respecte pas que faire? nncordialement

Par **mimi493**, le **21/03/2011** à **11:32**

Déposer plainte pour non présentation d'enfant mais pour un ado presque majeur, ça risque de tourner court. ça fait combien de temps qu'il n'a pas vu sa fille ?
Les enfants ne veulent pas voir leur père, faudrait se demander pourquoi.